

Résolution de la filière logistique du CPNV (site de César-Roux)

Les collègues réunis à l'Assemblée générale (AG) du personnel de la filière logistique du CPNV en date du 23 janvier 2023 ont discuté des points suivants :

- Le Conseil d'Etat a prévu d'indexer les salaires de la fonction publique et du secteur parapublic de 1,4 %, ce à quoi s'ajoute une prime unique de 0,8% pour les classes 1- 10. Cette prime ne concerne pas le secteur parapublic. Ceci constitue de fait une baisse de nos salaires réels.
- Le Conseil d'Etat refuse encore et toujours de négocier avec les organisations syndicales représentant les personnels concernés.

Au vu des éléments précités, l'AG du personnel de la filière logistique du CPNV, majoritairement en grève ce jour, se prononce :

pour reconduire la grève le 31 janvier prochain toute la journée et poursuivre la mobilisation sur son lieu de travail.

Dans le cas où le Conseil d'Etat devait revoir sa position, à savoir entrer en négociation sur la base d'une proposition d'indexation sensiblement supérieure à celle prévue jusqu'ici, le préavis serait rediscuté par cette AG.

Résolution votée à 11 voix sur 11.